

COMMUNE DE LA CHAPELLE CHAUSSEE

Canton de Montauban de Bretagne

Arrondissement de Rennes

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 11 MAI 2015

Le onze mai deux mille quinze à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence Monsieur PINAULT Pascal Maire.

Présents : Ms PICHOUX – BUAN – Mme GORIAUX (adjoints) – Mmes DE LA VILLEON – BOSSARD JAQUET – MAURY – REBILLARD - Ms REMONTE – GLOAGUEN – RIALLAND-

Absents excusés : Mmes LESAGE- NOURRISSON – GOUDE VENIEN – M MOUCHOUX REBILLARD

Procuration

Mme LESAGE Carine a donné procuration à Frédéric GLOAGUEN

Mme NOURRISSON Isabelle a donné procuration à Jean Marc BUAN

Mme GOUDE VENIEN a donné procuration à Marianne BOSSARD JAQUET

M MOUCHOUX REBILLARD a donné procuration à Patrick PICHOUX

Date de la convocation : 30 avril 2015

Délibération N° 2015-05-01

Nomination secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose la nomination de GORIAUX Christine, secrétaire de séance.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal accepte la nomination de **Mme GORIAUX Christine, secrétaire de séance.**

Délibération N° 2015-05-02

EFFACEMENT des réseaux rue du Lavoir et parking

L'étude détaillée d'effacement des réseaux électriques, éclairage public et réseau téléphonique rue du Lavoir, est présentée au Conseil Municipal.

Le plan de financement est présenté

ESTIMATION DES TRAVAUX A REALISER				
	Réseaux électriques	Eclairage public	Télécom	Total travaux
Montant HT révisé et arrondi	77 300.00	45 500.00	6 800.00	129 600.00
T.V.A.	15 460.00	9 100.00	1 360.00	25 920.00
Montant TTC	92 760.00	54 600.00	8 160.00	155 520.00
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS FINANCIERES				
Montant subventionnable	77 300.00	45 500.00		122 800.00
Au taux de	60 %	50 %		
Montant des subventions	46 380.00	22 750.00		69 130.00
TVA avancée par le maître d'ouvrage	15 460.00			15 460.00
Reste à charge bénéficiaire	30 920.00	31 850.00	8 160.00	70 930.00
TOTAL RECETTES	92 760.00	54 600.00	8 160.00	155 520.00
Rappel à charge bénéficiaire	30 920.00	31 850.00	8 160.00	70 930.00

Le Conseil Municipal au vu de ces propositions et du financement est appelé à se prononcer sur ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal

S'engage à

- réaliser les travaux indiqués aussitôt que notre dossier aura été retenu par le Syndicat Départemental d'Electrification
- inscrire les crédits correspondants à notre budget communal
- verser la participation communale au maître d'ouvrage à l'avancement des travaux

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires

Sollicite du syndicat départemental d'électrification une aide au financement de ces travaux.

Fait part à Rennes Métropole des travaux d'effacement des réseaux et sollicite une prise en charge dans le cadre du transfert de la compétence voirie- éclairage public.

Délibération N° 2015-05-03

Projet restructuration Ecole publique - choix de bureaux d'étude

Missions : SPS, Contrôle Technique, étude géotechnique de sol et amiante

Dans le cadre du projet de restructuration et extension de l'école publique, des bureaux d'étude ont été sollicités pour les missions suivantes :

Mission SPS, mission contrôle technique, mission contrôle amiante et étude de sol.

Les résultats sont présentés au Conseil Municipal sur avis du maître d'œuvre

Mission SPS

Nom entreprise	Montant du devis (HT)
SOCOTEC	3 630.00 €
APAVE	2 992.50 €
QUALICONSULT	1 645.00 €
IPAC CONSEIL	2 400 .00 €
DEKRA	3 465.00 €

Mission Contrôle technique

Nom entreprise	Montant du devis (HT)
Socotec	4 400.00 € (mission HADCO 500€)
APAVE	3 200.00 € (mission HAND att 220€)
Qualiconsult	1 920.00 € (mission VIEL 480 €)
DEKRA	5 150.00 €

Mission Etude de sol

ECR	1530 €
SOL EXPLORER	1995 € + rapport 750 €

Diagnostic amiante

SOCOTEC	280.00 €
APAVE	400.00 €
DIABAT	680.00 €
DEKRA	470.00 €
CALICONSULT	250.00 €

Après étude des propositions d'étude le Conseil Municipal retient :

Le Cabinet QUALICONSULT de St Grégoire pour les missions suivantes

- Diagnostic AMIANTE 250 € HT.
- Mission SPS et Bureau de contrôle technique, QUALICONSULT propose l'ensemble de ces deux missions pour un montant global de 3 400 € ht à laquelle s'ajoute la mission type VIEL pour 480 € ht.

Le cabinet ECE ENVIRONNEMENT, mission étude géotechnique pour un montant de 1530 €.

Donne pouvoir au Maire pour signer les devis retenus.

Délibération N° 2015-05-04
Ouverture de trésorerie

Monsieur le Maire propose de contracter une ouverture de trésorerie afin de pallier aux travaux d'investissement prévus cette année (parking centre social et restructuration de l'école publique) et le retour des subventions et participations attendues sur ces projets.

La proposition du Crédit Mutuel Arkéa est présentée au Conseil Municipal :

Montant de l'ouverture de trésorerie 100 000 €

D'une durée d'un an

Au taux d'intérêts suivant : T13M avec une marge de 1.71%

Une commission d'engagement de 0.35% du montant sera prélevée à la signature du contrat.

Après étude de la proposition du Crédit Mutuel Arkéa, le Conseil Municipal :

Autorise M le Maire à signer la convention à venir concernant cette ouverture de Trésorerie de 100 000 € auprès du Crédit Mutuel Arkéa

Délibération N° 2015-05
Dissolution budget assainissement

La commune de la Chapelle Chaussée a transféré ses compétences Assainissement à Rennes Métropole au 1^{er} janvier 2015, ce qui implique la disparition du Service d'assainissement.

Pour formaliser la dissolution du budget annexe de l'assainissement, le Conseil Municipal est invité à adopter les dispositions suivantes :

- La clôture du budget annexe assainissement à la date du 31 décembre 2014.
- La réintégration de l'actif et du passif du budget annexe dans le budget général de la commune tel que détaillés dans le compte de gestion 2014 et actualisés des sommes comptabilisées en créances et dettes depuis ce 31/12/2014.
- puis la mise à disposition de ses résultats, au vu de procès-verbaux de mise à disposition établis contradictoirement entre la commune et Rennes Métropole.
- L'intégration des restes à payer et à recouvrer au sein du budget général de la commune

Le résultat de l'exercice 2014 a été arrêté comme suit

Section de fonctionnement, excédent de : 42 262.10 €

Section d'investissement, excédent de : 49 975.00 €

L'encours de dette sera ajusté avant transfert sur le budget communal.

Monsieur Maire propose d'adopter les dispositions décrites dans la présente délibération :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de transfert et les procès verbaux à venir dans le cadre des relations avec Rennes Métropole

Délibération N° 2015-05-06
CONVENTION AVEC RENNES METROPOLE SUR PRESTATION TECHNIQUE ASSAINISSEMENT

La convention de prestation technique avec Rennes métropole est présentée.

Il s'agit de définir les prestations réalisées par la commune au niveau de l'assainissement à savoir :

- Gestion des refus de dégrillage (sur station d'épuration et postes de relèvement)
- Réalisation de rondes sur la station d'épuration
- Prise d'échantillon et tests sommaires (bandelettes)
- Entretien des espaces verts (station, poste de relèvement) à l'exception des prestations externalisées
- Surveillance générale du réseau et pré-diagnostic

Dispositions financières :

Ces prestations feront l'objet d'un remboursement annuel forfaitaire par Rennes métropole d'un montant de 1875€

(Montant calculé en fonction du temps passé par l'agent auquel s'ajoutent 3% de frais de gestion).

Après délibération :

Le conseil Municipal approuve la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Délibération N° 2015-05-07
Contrat de dératisation – désinsectisation

Monsieur le Maire présente les propositions de contrat de dératisation et désinsectisation des bâtiments et du réseau d'assainissement.

Il propose de retenir l'entreprise FARAGO de Rennes pour un coût global de 938 € HT comprenant :

- Traitement par appâts appropriés (avec 2 passages par an)
- le réseau d'égout, pompe de relevage, piégeage des ragondins lagunes (15 jours consécutifs), bâtiment de la mairie, la cantine municipale, l'école publique du chemin neuf, centre social AFEL, l'église, désinsectisation cantine, centre social et école publique.

Après délibération :

Le conseil municipal retient l'entreprise FARAGO de Rennes

Autorise M le Maire à signer le contrat à venir concernant cette prestation.

Délibération N° 2015-05-08

Convention de mutualisation avec communes pour achat matériel

Dans le cadre du projet de mutualisation de matériel entre les communes de Bécherel, Miniac sous Bécherel et Langan une convention va être passée pour l'utilisation partagée du matériel suivant :

- Désherbeuse-balayeuse City Clean estimatif 17 200 € ht (avec un jeu de brosse)
- Remorque Treglo prix estimatif 1 050 € ht

La convention proposée présente les modalités de partage de la désherbeuse/balayeuse selon un volume annuel d'utilisation par commune :

Le Conseil Municipal

Approuve la convention présentée mais souhaite que le nombre de jours d'utilisation par la commune de la Chapelle Chaussée soit ramené à 20 jours par an.

Donne pouvoir au Maire pour signer la dite convention avec la commune de Bécherel.

Délibération N° 2015-05-09

Bâtiment AGRICOLE ex « CLAAS »

Il est rappelé que l'entreprise CLAAS a déménagé son entreprise sur un autre site, le local qu'elle louait est vacant depuis.

Ce local pourrait intéresser la commune pour en faire un atelier communal et permettre l'accès à la zone d'aménagement concertée prévue.

M le Maire fait part des idées de reprise de ce local qui va être à vendre prochainement, le propriétaire souhaitant le vendre ainsi que les deux maisons d'habitation voisines.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la poursuite ou non des négociations d'achat de ce local. Un modulaire appartenant à l'entreprise CLAAS est présent dans ce garage et pourrait être cédé à la commune, il pourrait alors servir de vestiaires pour le service technique.

Après délibération, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la poursuite ou non des négociations.

Nombre de votants 15 (dont 4 procurations)

Pour la poursuite des négociations d'achat du bâtiment : 13 voix

Abstentions : 2 voix

M le Maire va poursuivre les négociations avec le propriétaire en lien avec Rennes Métropole qui pourrait faire le portage foncier de la transaction.

Délibération N° 2015-05-10

Approbation règlement bibliothèque

Le règlement de la bibliothèque municipale avait été revu sous l'ancien mandat et est présenté à la municipalité pour validation.

Après délibération

Le Conseil Municipal approuve les termes du règlement de la bibliothèque municipale présenté.

Donne pouvoir au Maire pour le signer

Délibération N° 2015-05-11

Taxe sur les emplacements publicitaires

Une délibération du Conseil Municipal avait été prise en 2008 fixant le tarif des taxes sur les emplacements publicitaires. Monsieur le Maire propose de reprendre une nouvelle délibération fixant les nouveaux tarifs en matière de taxe sur les emplacements publicitaires conformément à l'arrêté du 18 avril 2014 actualisant pour 2015 les tarifs maximaux de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Le tarif applicable selon la strate d'habitants soit pour les communes et EPCI de moins de 50 000 habitants est fixé à 15.30 €.

Les enseignes inférieures ou égales à 7 m2 seront exonérées.

Après délibération

Le Conseil Municipal décide d'instituer ce nouveau tarif de taxe sur les emplacements publicitaires dans l'agglomération. Ce tarif s'appliquera sur les supports publicitaires fixes implantés sur la commune suivant définis à l'article L 581.-3 de l'environnement, visible de toute voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article R 581-1 du même code, à l'exception de ceux situées à l'intérieur d'un local au sens de l'article L 581-2 du dit code : Les dispositifs publicitaires au sens du 1^{er} de l'article L 581-3 du code de l'environnement ;

Le tarif sera réactualisé chaque année selon le Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération N° 2015-05-12

Travaux restructuration de l'école –mise au norme, accessibilité et réaménagement de l'espace scolaire demande de subvention au titre de la DETR

Le dossier de demande de subvention au titre de la DETR doit être repris afin de valider le plan de financement du projet cité en référence.

Au vu du dossier présenté à savoir, l'étude de faisabilité, les missions de bureau de contrôle, la maîtrise d'œuvre attribuée le Conseil Municipal valide le plan de financement comme suit :

TRAVAUX RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE		
Etude de faisabilité	Nature des travaux	Montant HT
Phase 1	Passage 4 ^{ème} catégorie Mise aux normes sécurité incendie Mise aux normes accessibilité handicapés Extension et restructuration de l'espace bibliothèque Création d'une bibliothèque dans le hall Restructuration de l'espace scolaire : création d'un espace ouvert multifonction	192 000 €
Phase 2	Isolation par l'extérieur de l'existant Mise en place de menuiserie aluminium Isolation des combles	165 000 €
Maîtrise d'œuvre	SARL TRICOT Architecture	23 940 €

Mission contrôle technique + SPS	Bureau d'étude QUALICONSULT	3 400 €
Contrôle V I E L Electricité	Bureau d'étude QUALICONSULT	480 €
Contrôle AMIANTE	Bureau ECE ENVIRONNEMENT	1 530 €
	Total H T	386 350 €

Sollicite une subvention au titre de la D E T R pour les travaux projetés SOIT 40% du montant HT **154 540 €.**

Dit que le Conseil Départemental a attribué une aide de 10% du montant des travaux soit **35 700 €**

Autorise le Maire à signer tout acte concernant ce dossier

Afel

Suspension dans l'attente d'une réunion de la commission finance et affaires scolaires qui aura lieu le 19 mai à 20h00.

T AP : bilan et perspectives

M le Maire expose au Conseil Municipal le bilan des TAP mis en place depuis septembre 2014 à l'école publique. Une réunion de bilan a été organisée le 4 mai dernier avec les animateurs, les directrices de l'AFEL

Le bilan est positif pour les primaires au niveau pédagogique les enseignants sont satisfaits et les animations proposées aux enfants sont satisfaisantes.

Par contre en maternelle, les TAP sont plus difficiles à mettre en place, plus contraignantes. Le relationnel entre certaines enseignantes et les animateurs n'est pas toujours facile.

Le coût par élève restant à charge de la commune s'élève à plus de 100 € par enfant.

Le financement de cette charge est évoqué et les conseillers municipaux souhaitent que soit mis en place une facturation des prestations par les parents d'élèves.

Les critères de coût sont évoqués, le quotient familial ou au forfait sont proposés. Une réunion de la commission finance et affaires scolaire aura lieu le mardi 19 mai prochain afin d'en débattre.

INFORMATION SUR PROGRAMMATION PLURIANNUEL DE VOIRIE AUPRES DE RENNES METROPOLE

Rennes Métropole nous a demandé de proposer un plan pluriannuel de voirie de 2016 à 2020 afin de définir le budget global de la voirie communautaire.

ADAO a fait l'étude de réaménagement global de la rue de Montmuran et simuler le coût de l'aménagement de sécurité du bourg et du réseau d'assainissement.

2 tranches ont alors été proposées 1ere tranche 2016-2017 partant du carrefour de l'impasse de la Tavernerais jusqu'à la Reposée pour un coût global de 790 100 €

Une deuxième tranche 2018-2020 partant de l'église à l'impasse de la Tavernerais pour 538 600 €

Des projets de modernisation de voirie ont également été proposés dans ce programme : de la Tournée à Maisons Neuves – la Cointais – le chatelier à la Bergerie.

QUESTIONS DIVERSES

Commission culture

Une première rencontre a eut lieu pou programmer les animations de la fête du patrimoine. Le 20 septembre prochain à l'occasion de la fête européenne du patrimoine la commune fêtera le patrimoine culturel, artisanal, vivant sur le thème « retour dans les années 1900 ».

Atlas parcellaire par la Chambre d'Agriculture

Une rencontre avec la Chambre d'Agriculture va être organisée avec les agriculteurs pour établir un atlas parcellaire communal. Michel Mouchoux Rebillard est désigné délégué du conseil pour cette action.

Demande de claustra près mairie

M le Maire fait part d'un courrier d'une riveraine de la mairie pour que la commune mette en place des claustras le long de sa propriété. Les agents techniques mettront en place ces claustras.

Projet signalisation « attention enfants ». Les enfants au centre de loisir étudient le projet de graphisme pour les panneaux de signalisation. Des projets seront proposés prochainement.

PCD

L'étude de radars de comptage vient d'arriver en mairie. Le bilan de ce comptage va être réalisé par M CALVE.

Il manque quelques questionnaires selon le critère d'âge pour établir les statistiques d'enquête sur le plan communal de déplacement

Cérémonie du 8 mai

A la demande des anciens combattants, cette cérémonie a eut lieu le 10 mai suivi d'un repas (envisager le repas avec le repas du CCAS l'an prochain).

Mmes Aubert et Dauvergne ont rencontré les élèves de l'école pour témoigner de leur vie pendant la guerre en tant qu'enfants.

Prochain conseil le 1^{er} juin 2015 20h30 précédé d'une réunion sur le PLH à 18h00

Commission communication le 13 mai.

Le site internet sera à revoir peut-être changer de fournisseur d'accès pour une meilleure convivialité du site.